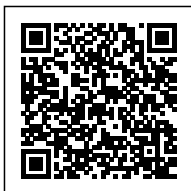


BANQUE ARKEA - LE CLONE FRAUDULEUX ARKEA-ECOLOGIE.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Vous trouverez ci-dessous l'article de l'EST REPUBLICAIN paru le 17 septembre 2019 :

[L'article de l'EST REPUBLICAIN du 17 septembre 2019 concernant l'arnaque au détriment de meilleurtaux](#)

Nous gérons de nombreux dossiers nés d'une arnaque aux faux rachats de crédit. L'examen de dossiers permet d'établir les faits suivants :

L'utilisation frauduleuse du nom de la banque ARKEA

La méthodologie de l'arnaque :

- Le consommateur est contacté par la banque. Il lui est proposé de racheter ses crédits réalisés pour le règlement d'achat de panneaux photovoltaïques ou d'une pompe à chaleur avec un

prêt **ayant 0 de taux d'intérêt ! Cela n'existe pas !!!**

- Il lui est demandé d'envoyer tous les documents nécessaires (copie des contrats de crédits, avis d'imposition, pièce d'identité...) pour étudier la situation.
- Peu de temps après la personne reçoit sur son compte le montant du capital. Elle est alors informée qu'il s'agit d'une erreur. Elle n'était pas destinataire de ces fonds. Elle doit renvoyer cette somme vers un compte à l'étranger.

Dans le cas de notre adhérent, ce sont trois prêts qui ont été mis en route à son insu. Notre adhérent n'a pas revu ces sommes mais par contre doit maintenant "dialoguer" avec les organismes de crédit pour ne pas avoir à payer ces crédits qu'il n'a pas souscrit.

L'action juridique pour l'annulation des contrats :

Avant d'entrer dans le détail de nos recherches, il convient de donner une vue juridique des litiges qui sont nés de cette usurpation d'identité et comment les traiter.

- Il faut demander une copie des contrats aux organismes de crédit. Dans le cas de notre adhérent, les signatures sont grossièrement imitées. Il faut donc agir de la façon suivante :
- Il faut des spécimen de signatures (à minima une dizaine sur une feuille blanche pour prouver les fausses signatures) Il faut une feuille de signatures y compris du co emprunteur (si c'est le cas) par banque.
- Il faut déposer plainte.

Ces démarches étant faites, bien évidemment, il faut nous contacter dans les plus rapides délais pour que nous puissions examiner le dossier. Le mieux est de nous rencontrer avec la copie de tout le dossier. Vous trouverez les lieux d'accueil de notre association en consultant le lien ci-dessous si vous êtes en Lorraine :

<https://adcfrance.fr/adc-france/antennes-locales/>

Si vous n'êtes pas dans notre région, les mails, le courrier et le téléphone seront utilisés. C'est aussi très efficace !

Vous devriez avoir à faire le plus rapidement possible :

- Il faut adresser un courrier recommandé avec AR à la société qui vous a vendu soit des panneaux photovoltaïques soit une pompe à chaleur. Le contenu est assez simple. Vous devez indiquer les événements survenus et en demandant des explications sur le fait que les escrocs ont une parfaite connaissance du contrat... La réponse sera importante.
- Il faut envoyer un courrier recommandé avec AR à chaque banque pour expliquer la

contestation de la validité du contrat en joignant la copie de la plainte et une feuille de signature.

- Il faut faire opposition à tout prélèvement auprès de sa banque

En cas de refus, nous interviendrons à vos côtés. Vous trouverez à la fin de cet article comment nous joindre, des exemplaires de la revue trimestrielle et les renseignements sur l'adhésion, nécessaire pour que nous puissions vous aider.

Le site internet

Il a été créé le 09/07/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/arkea-ecologie.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 56 86 73 62
Le numéro 07 57 82 02 80

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Jérémy BRASSE
- M. Stephan LANVIN

Les produits

Il est proposé le rachat du crédit souscrit pour l'achat d'appareils tels que pompe à chaleur ou panneaux photovoltaïques avec un prêt ayant un taux de ... 0 % !!!

Cela n'existe pas.

Un paragraphe d'un mail envoyé nous a bien fait rire !

*"En cas d'approbation, **FORTUNEO**, en tant que Banque Partenaire de l'ACPR, se chargera directement*

*du rachat de votre crédit actuel, **vous évitant ainsi tous frais de dossier ou pénalité de rachat anticipé.***"

NDLR: Le gras est bien dans le mail.

La banque ARKEA appartient au groupe Crédit mutuel ! Fortuneo est une banque en ligne et ne peut EN AUCUN CAS être partenaire de l'ACPR. Il s'agit de l'organisme de contrôle des banques et assurances !

Vérifier cette information demande 10 secondes !

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de la banque ARKEA totalement étrangère à cette arnaque.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

